



## INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

### ARRÊTÉ 2021-51

#### HABILITATION DES PERSONNES CHARGÉES DE VÉRIFIER LE PASSE SANITAIRE DANS LE CADRE DE LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS DANS LES LOCAUX DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

**La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,**

Vu le code de l'éducation notamment les articles D741-9 à D741-11 ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu le Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021  
prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

### ARRÊTE

**Article 1er :** Sont habilités à vérifier les passes sanitaires le 9 novembre 2021 à l'occasion de la conférence organisée par l'association Place au débat !

- Marin Plathey, étudiant en 2<sup>e</sup> année du diplôme de Sciences Po Lyon
- Aurélien Battut, étudiant en 2<sup>e</sup> année du diplôme de Sciences Po Lyon

**Article 2 :** La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 5 novembre 2021

La Directrice  
SCIENCE  
PO  
LYON  
Hélène SURREL